

Séance du Conseil communal de Denges
Lundi 13 mars 2023 à la Salle des Jardins

Il est 20.15h lorsque Mme Karin EIGENHEER, Présidente du Conseil ouvre la séance.

1. Appel

L'appel effectué donne

Membres présents	:	35
Membres excusés	:	4
Membre non excusé	:	0

Se sont excusés pour cette séance : Sylvain Christen, Raphaël Conus, Gérald Dajoz et Catherine Jaquier.

Il est pris note de l'absence de M. Jacques Sirisin dont la démission vient de parvenir au bureau du Conseil.

Le quorum étant atteint, il pourra être valablement délibéré.

L'ordre du jour prévoit :

- 1) Appel.
- 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 12 décembre 2022
- 3) Correspondances
- 4) Communications du bureau
- 5) Communications municipales et échéancier
- 6) **Préavis 1/2023** – Demande d'un crédit extrabudgétaire pour l'engagement d'un(e) employé(e) au service technique à 80%
- 7) **Préavis 2/2023** – Vente de la parcelle communale no 112 faisant partie de l'étape 3 du Plan de quartier « les Ochettes »
- 8) **Préavis 3/2023** - Demande d'un crédit extrabudgétaire pour l'acquisition d'un nouveau tracteur et de ses accessoires pour un montant total de CHF 99'500.00 TTC
- 9) **Préavis 4/2023** - Projet d'entretien des bâtiments communaux. Demande d'un crédit extrabudgétaire de CHF 880'000.00 destiné à la mise en conformité et à l'entretien du bâtiment de la voirie.
- 10) Propositions individuelles.
- 11) Divers.

L'ordre du jour ne faisant l'objet d'aucune modification, il sera suivi tel qu'il se présente.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 décembre 2022

Aucune remarque n'étant formulée, le PV de la séance du 12 décembre 2022 est accepté par 32 voix et 2 abstentions. Mme EIGENHEER prie Mme PALPACUER de le signer et elle le paraphe également.

3. Correspondances

30.01.2023	Réception des préavis 1-2-3-4/2023 et nomination des commissions ad hoc
31.01.2023	Réception de la lettre de démission de M. Didier Gallay Municipal
06.02.2023	Réponse à M. Didier Gallay
21.02.2023	Réception de l'arrêté préfectoral de convocation pour le scrutin du 18.6.2023 (élection d'un nouveau membre à la Municipalité)
01.03.2023	Réception des rapports des commissions
02.03.2023	Courrier à M. Le Préfet l'informant de notre séance de ce jour

4. Communications du bureau

Mme EIGENHEER rappelle que la sortie du Conseil, prévoyant la visite de l'académie de police de Savatan, devait se dérouler le samedi 10 juin 2023 mais elle devra être reportée au samedi 17 juin 2023 car la Municipalité est invitée, le 10 juin, à participer à la journée de l'Union des Communes Vaudoise. Néanmoins, le 17 juin, plusieurs membres de la Municipalité ont également déjà des obligations. Le bureau du Conseil a tenté de tout mettre en œuvre pour faire coïncider les agendas du site de Savatan et de la Municipalité mais sans résultat concret.

Une information a d'ores et déjà été faite à aux membres du Conseil concernant la démission de M. GALLAY et un « tout ménage » sera prochainement adressé à la population afin d'inciter les personnes intéressées à se porter candidates. Mme EIGENHEER incite également vivement les membres de l'assemblée à se présenter ou à en parler autour d'eux.

5. Communications municipales et échéancier

M. MONNIN livre les informations suivantes :

Les années Covid ont passablement ralenti les décisions au niveau Cantonal ou administratif et c'est la raison pour laquelle, cette première assemblée de l'année 2023 doit traiter 4 préavis. D'autres suivront encore dans le courant du 2^{ème} trimestre.

A la terminaison des fouilles archéologiques du site MBC, les travaux ont enfin pu débuter en commençant par l'excavation et le terrassement. Quelques chiffres sont intéressants à relever : 121'000 tonnes de déchets ont été évacués par le train générant 173 convois composés de 7 à 14 wagons, ce qui représente au total un acheminement de 2'200 wagons vers les décharges d'Onnens et d'Arvel près de Villeneuve. Par ce mode de transports on a ainsi évité l'équivalent de 4'500 camions devant emprunter les routes et la traversée du village de Denges.

M. MONNIN salue cette initiative des MBC et CFF qui ont coordonné leurs efforts pour évacuer ces tonnes de déchets.

La première étape du plan de quartier des Ochettes est dans sa phase terminale et les premiers habitants devraient y emménager d'ici la fin de l'année 2023. D'après le promoteur, la mise à l'enquête des 2 étapes suivantes se déroulera dans le courant de cette année.

Les deux prochaines assemblées du Conseil auront lieu le 8 mai et le 12 juin 2023.

Plusieurs objets à l'ordre du jour :

- crédit d'étude pour la RC 80 – route cantonale qui part de la poste en direction de Lonay
- crédit d'étude pour la RC 79 – route qui part de la gare et traverse le village
- PECC (Plan d'Energie Climat Communal) pour participer à l'objectif « agir pour la neutralité carbone »
- Rénovation du collège de la Crosette comprenant aussi un éventuel agrandissement. Ce bâtiment date de plus de 50 ans et nécessite de gros travaux d'assainissement. Tenant compte de cette contrainte, la réflexion serait de prévoir une extension permettant d'inclure l'UAPE les Pirates actuellement logée dans des Portakabins

A l'issue de ces communications, Mme EIGENHEER lance un appel aux membres du Conseil pour qu'ils répondent positivement s'ils sont appelés à siéger dans des commissions.

6. Préavis 1/2023 – Demande d'un crédit extrabudgétaire pour l'engagement d'un(e) employé(e) au service technique à 80%

Mme EIGENHEER invite Mme MENU pour la commission Gestion-Finances à donner lecture du rapport avec les conclusions.

La discussion est ouverte.

M. SCHERZ souhaite savoir quel sera le montant du salaire de ce futur employé.

M. MONNIN indique que le chiffre proposé de CHF 100'000.00 englobe également les frais de recherche. Des renseignements à ce sujet ont été pris auprès de quelques communes ayant déjà engagé ce type de profil.

M. TAVERNIER se dit impressionné par le cahier des charges projeté qui démontre la diversité et la complexité des tâches (techniques, légales, administratives, etc..). Il estime que c'est une excellente idée d'engager une personne au service technique et est pleinement d'accord avec cette initiative. Tenant compte toutefois des tâches à accomplir, les CHF 100'000. — prévus lui paraissent modérés et un dépassement ne lui paraîtrait pas surprenant pour trouver le profil idéal.

M. D'ETERNOD abonde dans ce sens. Il est également étonné par l'envergure des tâches décrites. Il s'étonne néanmoins que le type de profil recherché ne soit pas mieux spécifié car une recherche de candidat lui semble difficile sur la base de la description des tâches.

M. MONNIN argumente que le futur employé devra avoir essentiellement des compétences techniques et selon les expériences faites dans d'autres communes, ce type de profil existe sur le marché de l'emploi. Trouver une personne qui correspond à tous les critères évoqués ne va certes pas être facile, mais suivant son ouverture d'esprit et ses compétences techniques bien affirmées, cela est possible. Jusqu'à aujourd'hui les tâches ont été exécutées par les municipaux qui n'ont pas tous des profils techniques.

Aucune autre remarque n'étant formulée, Mme EIGENHEER clôt la discussion et passe au vote.

**Le préavis 1/2023 tel que présenté par la Municipalité est accepté par
33 voix et 1 abstention.**

7. Préavis 2/2023 – Vente de la parcelle communale no 112 faisant partie de l'étape 3 du Plan de quartier « les Ochettes »

Mme EIGENHEER invite Mme MENU pour la commission Gestion-Finances à donner lecture du rapport avec les conclusions.

La discussion est ouverte.

Mme SEBASTIANI se questionne concernant :

la différence de m2 habitables en comparaison des parcelles no 118 et 119. S'agit-il d'un étage de plus ?

le prix de vente auquel les Retraites Populaires ont cédé leur parcelle ?

M. MONNIN précise que le règlement du Plan de Quartier prévoit 3 étapes comprenant une première actuellement en construction et dont la hauteur des bâtiments s'aligne avec celle des maisons du Vieux Bourg. Les étapes 2 et 3 pourront être un peu plus hautes pour s'harmoniser avec les constructions déjà existantes. Ces différentes hauteurs relèvent d'une exigence cantonale.

Pour répondre à sa question il confirme qu'il y aura bien un étage de plus.

Il ajoute encore que le plan cadastral comprend la parcelle 112 dont il est question dans le préavis 2/2023 mais également la parcelle 111 s'agissant d'un terrain d'environ 400m2 appartenant aux Retraites Populaires. Lorsque le Plan de Quartier sera terminé, un nouveau plan cadastral sera établi et ces deux parcelles n'en formeront plus qu'une appelée parcelle B.

Il conviendra dès lors que l'entreprise générale Bernard Nicod, acquéreur de la parcelle 112 entame des négociations avec les Retraites Populaires.

M. D'ETERNOD constate, depuis quelques années, une hausse des prix des terrains et de l'immobilier en général. Est-ce que la Municipalité a envisagé de vendre cette parcelle au plus offrant ?

Affirmation de M. MONNIN qui souligne que les Retraites Populaires ont également fait une offre, mais nettement inférieure à celle proposée par le promoteur Bernard Nicod. L'avantage représenté par cette acquisition est qu'il n'y aura qu'un seul constructeur pour les 3 étapes. Tous les propriétaires des parcelles concernées se sont d'ailleurs ralliés à ce mode de faire. De plus, n'avoir qu'un seul interlocuteur, attentif et à l'écoute, est un réel avantage pour la Municipalité.

M. SCHERZ s'indigne que la Commune vende tous ses terrains. A quoi serviront les fonds ?

M. MONNIN le rassure en expliquant que les fonds serviront à financer des travaux pour la collectivité publique, ce qui évitera de faire des emprunts. A ce jour, tous les terrains constructibles ont été vendus. Il ne devrait plus y avoir de grandes constructions.

Plus personne ne demandant la parole, Mme EIGENHEER propose de passer au vote.

Le préavis 2/2022 tel que présenté par la Municipalité est accepté par

**30 voix,
3 non et 1 abstention.**

8. Préavis 3/2023 – Demande d'un crédit extrabudgétaire pour l'acquisition d'un nouveau tracteur et de ses accessoires pour un montant total de CHF 99'500.00 TTC

Mme EIGENHEER invite Mme MENU pour la commission Gestion-Finances et M. LEMAY pour la commission ad hoc à donner lecture de leur rapport respectif avec les conclusions.

La discussion est ouverte, mais aucune remarque n'étant formulée, Mme EIGENHEER propose de passer au vote.

Le préavis 4/2023 tel que présenté par la Municipalité est accepté à l'unanimité (34 voix).

9. Préavis 4/2023 – Projet d'entretien des bâtiments communaux. Demande d'un crédit extrabudgétaire de CHF. 880'000.00 destiné à la mise en conformité et à l'entretien du bâtiment de la voirie

Mme EIGENHEER invite Mme MENU pour la commission Gestion-Finances et M. LASSER pour la commission ad hoc à donner lecture de leurs rapports respectifs avec les conclusions.

La discussion est ouverte.

Mme SEBASTIANI se demande si des subsides cantonaux ou fédéraux peuvent être accordés pour ce genre de travaux.

M. GALLAY concède que certainement, mais c'est lors de l'élaboration de devis précis qu'il sera possible d'obtenir des renseignements à ce sujet.

Aucune autre remarque n'étant émise, Mme EIGENHEER propose de passer au vote.

Le préavis 4/2023 tel que présenté par la Municipalité est accepté à l'unanimité (34 voix)

10. Propositions individuelles

Aucune proposition individuelle n'est parvenue au bureau du Conseil.

11. Divers

M. SCHERZ vient aux nouvelles concernant la vente d'une parcelle à l'entreprise Bersier.

M. MONNIN explique que cette vente n'a pas eu lieu pour l'instant car l'entreprise n'a pas souhaité donner suite à cette requête, notamment pour des raisons financières suite aux années Covid.

Avant de terminer la séance, Mme EIGENHEER propose de remercier chaleureusement M. GALLAY pour le travail accompli durant son mandat.

Plus personne ne demandant la parole, la Présidente lève la séance à 20.58h.

La Présidente



K. Eigenheer



La Secrétaire



F. Palpacuer